

ESG Improvers

Document réservé à la clientèle professionnelle.

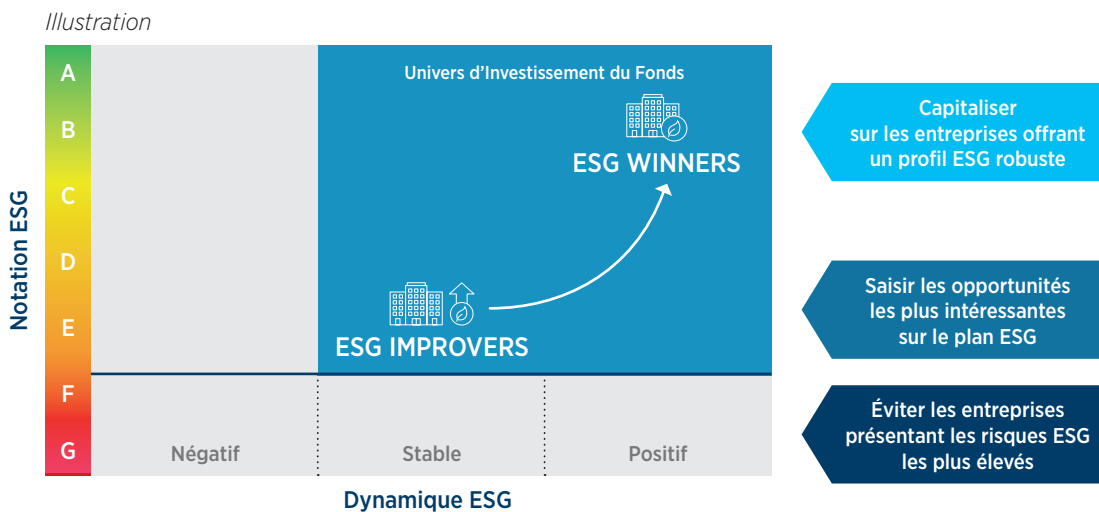
La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Notre approche : identifier les entreprises gagnantes de demain

Notre approche innovante « ESG Improvers », consiste à détecter et à investir dans des entreprises qui bénéficient à la fois de solides fondamentaux et d'un profil ESG qui s'améliore.

Nous recherchons deux types d'entreprises : les « ESG Improvers », des entreprises présentant un bon profil sur le plan fondamental et dont le score ESG est en cours d'amélioration, et les « ESG Winners », des sociétés offrant des fondamentaux robustes, une valorisation attrayante et une bonne notation ESG. Grâce à cette approche, Amundi permet aux investisseurs de pouvoir capter la prime ESG en se positionnant en amont d'une amélioration des notations ESG des entreprises.



La philosophie d'investissement

Adopter une approche ESG prospective

Approche innovante et dynamique de l'investissement ESG favorisant l'identification d'entreprises affichant une trajectoire ESG positive et prometteuse.

Favoriser l'engagement et le dialogue avec les entreprises

Aider les entreprises à adresser des questions spécifiques et à délivrer des résultats sur le plan ESG qui devraient conduire à la création de valeur.

Détecter les entreprises combinant des fondamentaux solides et une dynamique ESG

Les équipes de gestion placent la « matérialité » au cœur de l'approche d'investissement. Elles identifient les entreprises ayant une solide dynamique ESG afin de capturer la prime ESG pas encore valorisée par le marché.

Améliorez le profil rendement risque en combinant les ESG Improvers avec les ESG Winners

Les ESG Winners apportent de la stabilité tandis que les ESG Improvers offrent une source supplémentaire de potentiel de croissance et de rendement.

COMBINAISON DE DEUX TYPES DE PROFILS ESG



**ESG
IMPROVERS**

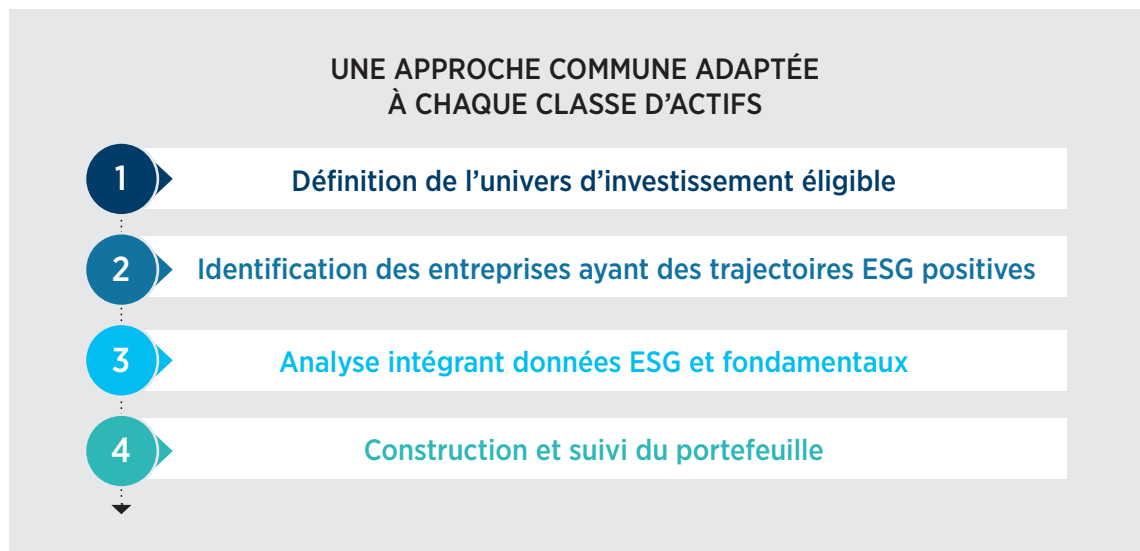


**ESG
WINNERS**

*Des entreprises fondamentalement saines avec des trajectoires ESG **prometteuses***

*Des entreprises fondamentalement saines avec des trajectoires ESG **fortes***

Notre offre



Un processus d'investissement en 4 étapes et une approche ESG prospective.

Une proposition unique



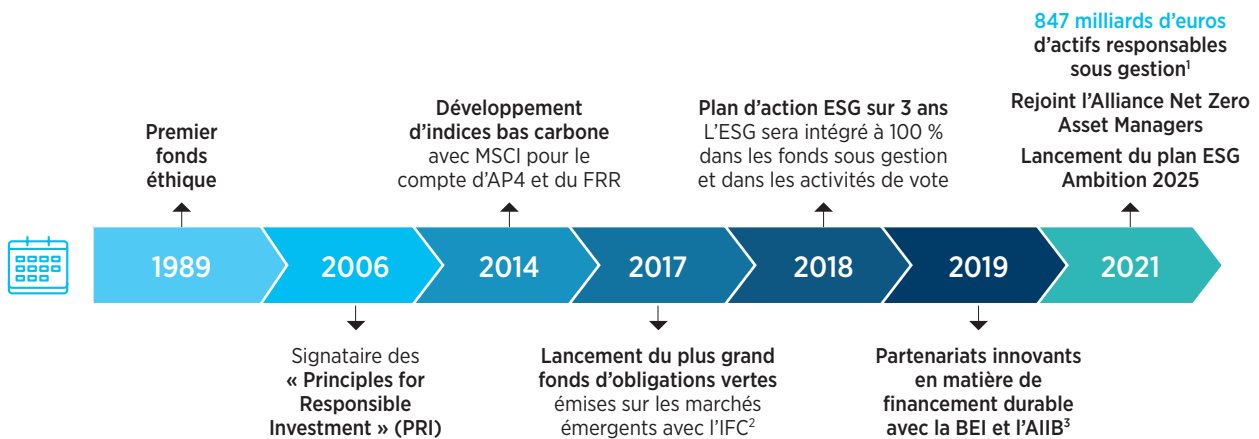
Amundi, votre partenaire responsable

Agir en tant qu'institution financière responsable fait partie de l'identité d'Amundi. Cet engagement se reflète à la fois dans notre approche de l'investissement responsable, de l'analyse, de l'engagement et du vote, ainsi qu'au travers de notre vaste gamme de solutions d'investissement qui permettent à nos clients d'intégrer les critères ESG à leur propre rythme.

UN ACTEUR ÉTABLI DANS L'INTÉGRATION ESG

Amundi, en tant que pionnier de l'investissement responsable (IR), n'a cessé de renforcer son ambition d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de ses stratégies d'investissement ainsi qu'au travers de processus d'engagement auprès des émetteurs afin de les soutenir dans leur progrès.

En juillet 2021, Amundi rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers, un groupe international de gérants d'actifs qui s'est engagé à soutenir l'objectif de zéro émission carbone nette d'ici 2050. Il s'agit d'une étape clé dans l'engagement d'Amundi qui souhaite contribuer positivement à relever les défis sociétaux sur le plan mondial et à franchir une étape importante dans son plan de mobilisation pour l'action climatique.



PLEINEMENT MOBILISÉ POUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SFDR

Amundi s'est pleinement mobilisé afin de se conformer à la réglementation européenne SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). La nouvelle directive européenne est entrée en vigueur en décembre 2019 et est mise en œuvre depuis mars 2021. Cette nouvelle réglementation devrait donc accélérer le développement de la finance responsable en Europe et dans le monde et contribuer à orienter les épargnants vers des objectifs de transition énergétique et écologique. Cette réglementation vise à accroître la transparence pour l'investisseur final et à présenter les caractéristiques ESG des produits financiers, à définir la prise en compte des risques et des facteurs de durabilité et, le cas échéant, un objectif d'investissement durable défini de manière cohérente.

À fin décembre 2021, les produits financiers classés articles 8 et 9 selon la Réglementation sur la déclaration des informations relatives à la finance durable (SFDR) représentaient **plus de 780 milliards d'euros d'actifs sous gestion¹**.

Cet exercice de classification n'est qu'une première étape dans la mesure où davantage de fonds sont en cours de classement afin de répondre aux critères des articles 8 et 9.



1. Source : Amundi, données à fin décembre 2021 - 2. IFC : International Finance Corporation
3. BEI : Banque Européenne d'Investissement - AiIB : Asian Infrastructure Investment Bank

Ce matériel est fourni aux clients professionnels, y compris les intermédiaires financiers, et n'est pas destiné et ne doit pas être fourni au public.

L'investissement comporte des risques. Les performances passées ne sont pas une garantie ou une indication des résultats futurs. Le rendement des investissements et la valeur principale d'un investissement dans les Fonds ou dans un autre produit d'investissement peuvent augmenter ou diminuer et peuvent entraîner la perte du montant initialement investi. Tous les investisseurs doivent demander l'avis d'un professionnel avant toute décision d'investissement, afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié.

Dans l'Union européenne, ce document est uniquement destiné aux investisseurs « professionnels » tels que définis dans la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (« MIFID »), aux prestataires de services d'investissement et à tout autre professionnel de l'industrie financière, et le cas échéant dans chaque réglementation locale et, en ce qui concerne l'offre en Suisse, un « Investisseur Qualifié » au sens des dispositions de la Loi suisse sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC), de l'Ordonnance suisse sur les placements collectifs de capitaux du 22 décembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire 08/8 de la FINMA sur la publicité selon la législation sur les placements collectifs de capitaux du 20 décembre 2008. En aucun cas, ce document ne peut être distribué dans l'Union européenne à des investisseurs non « professionnels » tels que définis dans la directive MIFID ou dans chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » telle que définie dans la législation et la réglementation applicables. Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des Etats-Unis d'Amérique ou à toute « U.S. Person », tel que ce terme est défini dans le règlement S de la SEC en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Ce document ne constitue ni une offre d'achat ni une sollicitation de vente d'un produit, et ne doit pas être considéré comme une sollicitation illégale ou un conseil en investissement. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute décision ou investissement effectué sur la base des informations contenues dans ce document. Les informations contenues dans le présent document vous sont communiquées à titre confidentiel et ne doivent pas être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées, sans l'accord préalable écrit d'Amundi, à toute personne ou entité tierce dans tout pays ou toute juridiction qui soumettrait Amundi ou l'un des « Fonds » à des obligations d'enregistrement dans ces juridictions ou dans lesquels cela pourrait être considéré comme illégal. En conséquence, ce document est destiné à être distribué uniquement dans les juridictions où cela est autorisé et aux personnes qui peuvent le recevoir sans enfreindre les exigences légales ou réglementaires applicables. Les informations contenues dans ce document sont réputées exactes à la date de publication indiquée sur la première page de ce document. Les données, opinions et estimations peuvent être modifiées sans préavis. Vous avez le droit de recevoir des informations sur les données personnelles que nous détenons sur vous. Vous pouvez obtenir une copie des informations que nous détenons sur vous en envoyant un courriel à info@amundi.com. Si vous pensez que certaines des informations que nous détenons sur vous sont incorrectes, veuillez nous contacter à info@amundi.com.

Date de publication : Février 2022